



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 12 17

OBJET :

Elargissement de la jonction entre la place Jean Allardi et le parking des Prés Massa.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, MM. David Dongé, Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2011 06 13 du 7 juin 2011, le conseil municipal avait décidé de procéder à un échange de terrain entre la commune d'une part et la SA Finamur et M. et Mme Tchilinguirian Thierry et Françoise d'autre part, afin de permettre l'élargissement de la jonction entre la place Jean Allardi et le parking des Prés Massa.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune est propriétaire des parcelles BB n°144 et 158 et que la SA Finamur détenait la parcelle AR n°74.

Aujourd'hui la SCI Sainte Geneviève dont Mme Tchilinguirian Françoise est la gérante, qui était financée par le crédit-bailleur SA Finamur, a acquis la pleine propriété de la parcelle AR n°74 (acte notarié du 17 octobre 2023).

D'autre part, les parcelles créées ont été numérotées et les aménagements prévus pour l'élargissement ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la régularisation de cet échange comme suit :

- La SCI Sainte Geneviève cède la parcelle AR n°161 (20 m²) à la commune
- La commune cède les parcelles BB n°217 (10 m²) et BB n°220 (2 m²) à M. et Mme Tchilinguirian
- La commune cède la parcelle BB n°218 (48 m²) à la SCI Sainte Geneviève.

L'avis du Domaine du 7 novembre 2023 fixe la valeur vénale des parcelles à céder à la somme totale de 8701 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire demande également au conseil de bien vouloir l'autoriser à entreprendre toutes les formalités nécessaires à cet échange.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'annuler et remplacer la décision n° 2011 06 13 du 7 juin 2011 par la présente.

Décide de procéder à la régularisation de l'échange comme suit.

- La SCI Sainte Geneviève cède la parcelle AR n°161 (20 m²) à la commune.
- La commune cède les parcelles BB n°217 (10 m²) et BB n°220 (2 m²) à M. et Mme Tchilinguirian.
- La commune cède la parcelle BB n°218 (48 m²) à la SCI Sainte Geneviève.

SYNTHESE			
Anciennes parcelles	Nouvelles parcelles	Contenance	Propriétaires à l'issue de l'échange
BB 144	BB 217	10 m²	M. et Mme Tchilinguirian
	BB 218	48 m²	SCI Sainte Geneviève
	BB 219	520 m ²	Commune de Contes
BB 158	BB 220	2 m²	M. et Mme Tchilinguirian
	BB 221	241 m ²	Commune de Contes
AR 74	AR 161	20 m²	Commune de Contes
	AR 162	55 m ²	SCI Sainte Geneviève

L'avis du Domaine du 7 novembre 2023 ainsi que les plans cadastraux sont joints à la présente.

Autorise le maire à entreprendre toutes les formalités nécessaires à cet échange.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 20

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20231213-202312171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 15/12/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE